

ENHERBEMENT DES BORDS DE RIVIERE. ZONE INONDABLE DE LA LARGUE. ANNEXE 3

ETUDE REALISEE DANS LE CADRE DE L'ARRETE PREFECTORAL INTERDEPARTEMENTAL DU 26 SEPTEMBRE 1997 RELATIF A LA DIRECTIVE NITRATES. CE TRAVAIL REALISE SUR LA LARGUE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS DECRIT LES CONDITIONS LOCALES, DE METTRE EN EVIDENCE LES SECTEURS SENSIBLES EN VUE DE PROPOSER LES MESURES DE PROTECTION ENVISAGEABLES A LA REDUCTION DE LA POLLUTION PAR LES NITRATES. ELLE DECRIT L'OCCUPATION DU SOL DES PARCELLES RIVERAINES EN LOCALISANT CELLES FAISANT L'OBJET D'UN CONTRAT AGRI ENVIRONNEMENTAL, L'ETAT DE LA RIPISYLVE ET DONNE LES RESULTATS DE L'ENQUETE MENEES AUPRES D'UN ECHANTILLON D'AGRICULTEURS RIVERAINS.

Auteurs du document : CONSEIL GENERAL HAUT RHIN, AERM, CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUT RHIN

Obtenir le document : Agence de l'eau Rhin Meuse

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhin Meuse

Mots clés : SAGE, OCCUPATION DU SOL, RIPISYLVE, AGRICULTURE, ENQUETE, POLLUTION AGRICOLE, ZONE INONDABLE, BANDE ENHERBEE

Date : 1998-11-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 23097-02 RM

Langue : Français

Droits d'utilisation : Accès libre

Accéder à la notice source : <http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/Record.htm?record=19276199124910943719>

Entité hydrographique : A1150200

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/enherbement-des-bords-de-riviere-zone-inondable-de-la-largue-annexe-30>

Evaluer cette notice: